

VIGIPIRATE

L'évaluation de la menace terroriste place le plan « VIGIPIRATE » au niveau « Sécurité renforcée – risque attentat »

Dans le cadre des messages « VIGIPIRATE » que nous adresse la préfecture, un sérieux effort est demandé aux communes afin d'assurer la sécurité :

- ▶ des écoles et de tous les établissements publics ;
- ▶ des lieux de rassemblement avec une vigilance particulière sur les établissements publics ou privés accueillant du public ;
- ▶ des systèmes d'information face aux risques d'attaque cybernétique ;
- ▶ le maintien de la vigilance
- ▶ dans les transports collectifs ;
- ▶ au sein des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

C'est ainsi que la municipalité s'est dotée de potelets afin d'assurer la sécurité de toutes les manifestations organisées au sein de la commune. Elle a sécurisé les bâtiments communaux ainsi que l'accès informatique de la médiathèque. Elle a également initié et participé à la mise en œuvre des Plan Particuliers De Mise en Sécurité (PPMS) des écoles et des bâtiments recevant du public.

La menace n'est pas à prendre à la légère et il est demandé à chacun de participer pleinement à la sécurité de tous.

Nota : la municipalité met en place chaque année une journée de formation aux gestes de premiers secours. N'hésitez pas à vous inscrire.



Pour aller plus loin :

Prévention sécurité incendie

La prévention est l'ensemble des mesures techniques et administratives propre à éviter, autant que possible, l'existence d'un risque et, s'il subsiste, à en limiter les effets. La prévention au sens des ERP et des immeubles de grande hauteur (IGH) vise à garantir à la fois la sécurité du public contre l'incendie et contre les effets de panique.

LE MAIRE EST LE GARANT DE LA SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

C'est ainsi qu'il doit prendre toute disposition pour assurer la sécurité des personnes et des biens et permettre l'engagement des secours dans des conditions acceptables.

A SAVOIR : Les établissements recevant du public sont classés par groupe puis par type et catégorie. Le classement par type est basé sur la nature de l'exploitation. La catégorie est relative à l'effectif maximum susceptible d'être présent à un instant T dans l'exploitation considérée. On entend par effectif, le public et le personnel.

Par conséquent, afin de garantir la sécurité de tous, les consignes à respecter sont les suivantes :

- ▶ L'effectif maximum pouvant être accueilli (public et personnel)
- ▶ Les sorties ne doivent pas être encombrées et les portes doivent pouvoir s'ouvrir par une manœuvre simple.
- ▶ Lors d'installation de podium, de chaises et tables, les plans doivent être respectés afin de permettre l'intervention des secours

Concernant les ERP de la commune telles que la HALLE et la COOPE, nous vous rappelons les effectifs maximum selon que le public est assis ou debout

Salle	Assis	Debout
La Coopé	237	376
Halle	410	650

Lettre n° 4
OCT. 2017

La mairie vous informe



La sécurité demeure notre principale préoccupation tant au niveau des personnes que des biens.

Chaque jour nous sommes confrontés à des actes d'incivilité. Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages de déchets, de déjections canines et de débris divers. Pour le bien de tous nous allons prendre des mesures plus sévères envers les contrevenants.

Le 30 septembre nous avons inauguré l'atelier municipal tant attendu par nos agents. Ce bâtiment va permettre de regrouper tout le matériel et assurer de meilleures conditions de travail à nos équipes. La construction est extensible et nous pourrons l'adapter à l'évolution de notre ville.

L'équipe municipale reste mobilisée pour continuer à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre, à tous je souhaite une excellente rentrée

Le maire, Jean ROUSSEL



De nouveaux ateliers municipaux

Depuis janvier 1994, les ateliers municipaux de notre commune se situaient 36 Route de Labège. La surface de ces ateliers était de 250 m². Le propriétaire de ce bâtiment souhaitait pouvoir disposer de son bien à la fin du bail. Ce dernier a été prolongé jusqu'à début 2017 afin de nous permettre de finaliser le projet de construction.

En complément de ce bâtiment de 250 m², de nombreux lieux de stockage sont utilisés sur les différents sites de la commune, en particulier sur le site de la Coopé.

Au-delà de la fin du bail, les évolutions en termes de sécurité ainsi que l'accroissement de la population, nous imposent d'engager ce projet de reconstruction des ateliers municipaux pour notre commune. Les enjeux de ce nouvel atelier sont de pouvoir réunir les bureaux des agents du service technique, le stockage des véhicules et du matériel dans un même lieu, en imaginant un équipement adapté aux besoins des services techniques, qui améliore les conditions de travail et qui intègre une vision à long terme de l'évolution de la population de notre commune.



Directeur de publication : Jean-François ROUSSEL.
Equipe de rédaction : commission communication.
imprimé en 1450 exemplaires par nos soins

Quel budget pour ce projet ?

Il est important de rappeler ici, l'ensemble des composantes du projet dans sa globalité :

- ▶ L'achat du terrain.
- ▶ Les frais de notaire, d'architecte et d'étude de sols.
- ▶ La construction du bâtiment : VRD - Gros œuvre – Charpente – Couverture - Bardage métallique – Electricité – Chauffage – Plomberie – Ventilation - Menuiseries extérieures - Menuiseries intérieures – Cloisonnement - Faux plafonds - Carrelage faïence – Peinture – Serrurerie.
- ▶ L'aménagement des extérieurs : Parking en enrobé – Clôture – Portail.
- ▶ La sécurité liée à l'enceinte et au bâtiment, selon les recommandations du référent sureté.

En ce qui concerne les frais liés au bâtiment, aux aménagements extérieurs et à la sécurisation du bâtiment, ils ont fait l'objet d'une estimation avant projet détaillée qui nous a servi à établir le budget global et le financement de ce projet.

Cette estimation détaillée, réalisée par notre architecte en relation avec un bureau d'étude, nous indique que nous sommes en phase avec les ratios du marché en fonction des différents éléments de la construction

- ▶ Pour les apprentis : 300 €/m².
- ▶ Pour les garages et la partie stockage fermé : 450 €/m².
- ▶ Pour la partie atelier chauffé : 1.000 €/m².
- ▶ Pour les bureaux : 1.400 €/m².
- ▶ Pour les enrobés extérieurs : 80 €/m².

L'ensemble de l'opération représente un coût global de 720.000 €. Après déduction des subventions et du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), le restant dû à la charge de la commune sera de 450.000 €.

Les frais financiers qui devraient s'élever à 58.280 € sur 15 ans seront compensés par une économie de loyer de 122.280 € sur la même période, ce qui fera un gain net de 64.000€.

A l'issue de ces 15 ans, la commune sera propriétaire d'un bâtiment qui viendra enrichir son patrimoine et qui aura coûté l'équivalent de 386.000 €.



Le bâtiment dispose d'une surface couverte totale de 715 m² abritant un corps de bâtiment dédié au garage et à l'entrepôt et une autre partie dédiée aux bureaux, aux ateliers et aux espaces de vie.



Inauguration du 30 septembre 2017

